



Marseille, le 10 juillet 2025

A l'attention des Parents des futurs élèves de 3^{ème},

Votre enfant sera en 3^{ème} à la rentrée de septembre 2025.

La classe de 3^{ème} est une classe de fin de cycle et d'orientation. Une séquence d'observation en milieu professionnel (stage en entreprise) obligatoire est insérée dans l'emploi du temps de l'année scolaire pour tous les élèves des classes de troisième, en application des dispositions de **l'article D. 332-14 du code de l'éducation**.

Cette séquence d'observation aura lieu du **LUNDI 15 au VENDREDI 19/12/2025**.

Il est conseillé de commencer les démarches auprès des entreprises dès maintenant. Un point sera fait dès la rentrée. **Les stages dans l'entreprise ou lieu de travail des parents ne sont pas souhaitables.**

RAPPEL : l'élève doit faire au minimum 27h durant la semaine de stage (24h en école public)

Un exemplaire papier de la convention de stage sera remis à l'élève en septembre.

Dès que le lieu du stage est trouvé, vous devez :

- ***Faire compléter et signer la convention par l'entreprise d'accueil***
- ***Signer cette convention (parents et élève),***
- ***La remettre au PROFESSEUR PRINCIPAL AVANT le vendredi 14 novembre 2025.***
- ***2 exemplaires signés par Mme FROGER vous seront ensuite remis (1 exemplaire FAMILLE + 1 exemplaire ENTREPRISE).***

Le lieu de stage sera soumis à l'approbation de Mme FROGER.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Les Professeurs Principaux